Questions orales

chancelantes au point de quitter le pays parce que nous rendrons le régime fiscal plus juste.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, l'actuel premier ministre de l'Ontario a été désigné citoyen de l'année à Buffalo, dans l'État de New York, parce que sa politique fiscale et sa politique de dépenses ont forcé de nombreuses sociétés à se réfugier à Buffalo.

Le ministre des Finances souhaite-t-il devenir citoyen de l'année à Panama en proposant des hausses d'impôts dans son prochain budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, pour commencer, ma plus haute ambition n'est pas de prendre la parole à la Chambre pour me porter à la défense de l'actuel premier ministre de l'Ontario.

Quant à la question du député, celui-ci est manifestement bien mieux renseigné que moi sur la fiscalité panaméenne. Je lui laisse donc le soin de répondre à sa propre question.

[Français]

LE PROJET DE LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Après plus de cinq mois de tergiversations, le ministre de la Justice s'est enfin décidé à déposer son projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Le projet de loi comporte des reculs importants par rapport aux intentions initiales du gouvernement, surtout dans le cas des armes de poing.

Puisque le ministre prétend régler un urgent problème de société, pourquoi faudra-t-il attendre au moins huit ans avant que son projet de loi ait des effets?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait pertinemment que ce projet de loi a l'appui de la grande majorité des Canadiens et notamment des Québécois.

Comme je l'ai dit hier, je suis déçu de l'attitude que la députée adopte à l'égard de cette mesure législative. Je l'inviterais à épauler le gouvernement et à appuyer ce projet de loi de manière qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Entre-temps, permettez-moi de répondre aux questions particulières soulevées par la députée. Une fois le projet de loi en vigueur, on commencera à mettre en place le système d'enregistrement à compter de janvier prochain. Deux ans plus tard, l'enregistrement des armes à feu commencera. En raison des encouragements incitant les gens à enregistrer leurs armes tôt, nous nous attendons à ce que l'enregistrement soit en place dans les deux ou trois ans suivant le lancement du programme. À mon avis, nous devrions tous conjuguer nos efforts afin que cet objectif soit atteint.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, doit-on comprendre que ce délai de huit ans constitue le prix que le ministre a dû payer pour obtenir l'appui de ses collègues libéraux et du Conseil des ministres?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la mise en oeuvre du programme d'enregistrement a été prévue et orchestrée comme une approche rationnelle et sensée devant permettre la réalisation d'un programme d'envergure nationale comme celui—ci. C'est ainsi qu'il faut procéder si nous voulons bien faire les choses.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles—du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, nous avons appris aux informations d'aujourd'hui que le lieutenant—colonel Alan Stephens, commandant du Bataillon canadien de logistique en Croatie, a été relevé de son commandement samedi pour conduite répréhensible. Le ministre peut—il fournir des détails à la Chambre à ce sujet, s'il en a?

• (1430)

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député sait sans doute qu'il faut respecter le droit à la vie privée d'une personne qui fait l'objet d'une enquête et qu'on ne peut faire de déclaration en pareil cas.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, j'ai encore besoin de renseignements.

Le Royal Kingston Curling Club a été l'hôte de la compétition Labatt Tankard au cours du week-end. Sans raison valable, semble-t-il, cinq techniciens vidéo des Forces canadiennes ont passé trois jours avec salaires et indemnités à filmer cette compétition. Ils n'ont donc pu filmer des activités militaires qui étaient prévues à leur horaire.

Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi une équipe d'enregistrement vidéo militaire a filmé un événement civil au lieu des activités militaires qu'elle était censée enregistrer?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que les Canadiens commencent à en avoir ras-lebol de ce genre de question.

Les Forces canadiennes ne font pas que déployer leurs très nobles efforts à l'étranger, elles appuient aussi nombre de causes et de groupes canadiens qui en valent la peine d'un bout à l'autre du pays dans l'organisation d'événements locaux. Elles viennent tout juste de participer aux cérémonies liées au drapeau devant la Chambre des communes.

Je ne veux pas politiser outre mesure la question, mais est-ce que le Parti réformiste n'est pas en train de dire que les Forces canadiennes n'ont pas à aider les collectivités à organiser leurs événements locaux? Est-ce que c'est ça qu'il est en train de dire?